



**Lire et Ecrire**  
Bruxelles

# LE PROGRAMME DE LA RÉGION BRUXELLOISE ET DE LA COCOF POUR LES 5 ANS À VENIR

L'avis de Lire et Ecrire Bruxelles

**Avis**  
Decembre 2019

Le Gouvernement régional bruxellois et le Collège de la COCOF<sup>1</sup> sont constitués et les compétences ont été distribuées entre les différents ministres PS, Ecolo, Groen, DéFI, Open VLD et One.brussels. A la présidence de la Région, le Ministre Rudi Vervoort, socialiste et à celle de la COCOF, la Ministre Barbara Trachte, Ecolo.

Depuis juillet 2019, les priorités et les grandes lignes politiques de la nouvelle législature ont été définies dans deux documents : « la déclaration de politique générale commune au gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et au Collège réuni de la Commission communautaire commune (COCOM<sup>2</sup>) » et « le projet d'accord de gouvernement francophone bruxellois (COCOF) »<sup>3</sup>. Deux documents qui auront un impact sur la vie des Bruxellois et, notamment, sur la vie d'environ 74.000 adultes francophones<sup>4</sup> en difficulté avec la lecture et l'écriture.

Pour défendre au mieux les intérêts de ces publics, Lire et Ecrire Bruxelles, qui fait partie du mouvement Lire et Ecrire et qui est reconnue par la COCOF comme Centre Régional pour le Développement de l'Alphabétisation et de l'apprentissage du Français pour adultes (CRÉDAF), tient donc à donner son avis sur ces deux documents. Quels en sont les grands axes et les mesures qui concernent notre secteur ? L'analyse qui suit sera l'occasion de pointer tant les éléments positifs en termes de perspectives que les points de vigilance à prendre davantage en considération tant pour l'amélioration des conditions de vie des personnes en situation d'analphabétisme que pour le soutien aux différents dispositifs d'alphabétisation à Bruxelles.



- 1** Le Gouvernement francophone bruxellois est composé des ministres et secrétaires d'Etat du rôle linguistique francophone du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale. Il compte cinq ministres nommés par le Parlement francophone bruxellois pour un mandat de cinq ans.
- 2** La Commission communautaire commune règle et gère les matières communautaires dans la Région bruxelloise, communes aux deux Communautés. La COCOM s'occupe notamment des « matières dites bipersonnalisables ».
- 3** Pour faciliter la lecture, lorsque nous citerons le document de la Région bruxelloise et de la COCOM, nous l'appellerons Déclaration Bruxelles-COCOM et lorsque nous citerons le document de la COCOF, nous parlerons d'Accord COCOF.
- 4** Comme il n'y a pas d'enquêtes statistiques à cet égard, ce chiffre est une estimation. Selon le Mini-Bru 2019, il y aurait 923.837 habitants adultes à Bruxelles. On estime que 10 % de ces adultes, soit 92.383 personnes, sont en difficulté pour lire et écrire. Si on ne prend que les francophones (environ 80% - il n'y a pas de statistiques-), le chiffre s'élève à 73.906 personnes.

## 1. Une priorité : garantir à chacun les conditions d'une vie conforme à la dignité humaine

La lutte contre la pauvreté étant une priorité pour le secteur associatif, Lire et Ecrire Bruxelles ne peut que se réjouir de l'exigence première définie par le gouvernement régional. En effet, sur les trois axes définis dans la Déclaration de politique générale, « garantir à chacun les conditions d'une vie conforme à la dignité » est le premier. Le Gouvernement bruxellois « mise sur l'émancipation de tous les Bruxellois, tout au long de la vie, grâce à l'accès à un logement, à un emploi de qualité, à des soins de santé accessibles, à un cadre de vie sain et convivial ainsi qu'à des infrastructures publiques et de transport à proximité »<sup>5</sup>. La COCOF fait de même en parlant d'un « projet ambitieux pour une société plus ouverte, inclusive, solidaire, dynamique et résiliente »<sup>6</sup> et en plaçant le social et la santé comme premier point du document.

Nous le constatons tous les jours, les personnes en alphabétisation sont, pour la plupart, des personnes à faibles (ou sans) revenus. Elles ont de plus en plus de difficultés à trouver un logement décent ou se privent d'autres droits comme l'accès à la santé pour pouvoir se nourrir ou payer leur loyer. Ces personnes souffrent aussi très souvent de problèmes de santé qui ne peuvent être soignés faute de moyens financiers. Sans compter qu'elles vivent aussi de fortes discriminations dans l'accès au logement ou à l'emploi. Or, vivre dans un logement décent et adapté à ses besoins, pouvoir manger à sa faim et se soigner lorsqu'on en a besoin sont des conditions essentielles à une vie digne mais aussi des conditions requises pour pouvoir avoir accès à d'autres droits, comme celui de suivre (sereinement) une formation.

**C'est pourquoi Lire et Ecrire Bruxelles se réjouit que la Région bruxelloise et la COCOF s'attaquent conjointement à la lutte contre la pauvreté, à l'accès à un logement digne et à des soins de santé accessibles.**

Nous serons dès lors attentifs à la mise en œuvre des mesures prévues pour atteindre ces objectifs ambitieux. Certaines d'entre elles, bien qu'essentielles, pourraient d'ailleurs encore être insuffisantes pour lutter contre la pauvreté à Bruxelles. Pour le logement, par exemple, le Gouvernement se fixe comme objectif de « pouvoir apporter une solution concrète à 15.000 ménages bruxellois en attente d'un logement social »<sup>7</sup>. Cette avancée demande cependant à aller un cran plus loin puisque plus de 43.000 familles bruxelloises sont inscrites sur la liste d'attente pour un logement social<sup>8</sup>. A l'instar d'ATD Quart Monde<sup>9</sup>, nous pensons qu'il faudrait aussi porter les allocations familiales au niveau du seuil de pauvreté européen<sup>10</sup> et supprimer le statut de cohabitant qui pénalise les bénéficiaires du CPAS, du chômage ou de la mutuelle.

Par ailleurs, nous nous réjouissons que le Gouvernement travaille à une amélioration de l'accès aux droits et à leur effectivité sur la base de 3 axes : simplification, information et automatisation. « Il soutiendra autant que possible le principe de l'automatisation des droits, la simplification administrative au travers des mécanismes suivants : numérisation et automatisation des transferts de données dans le respect de la vie privée et ouverture automatique d'un droit sous l'initiative proactive des services publics compétents »<sup>11</sup>. Nous espérons que cet objectif pourra être atteint puisque nombre de personnes en situation d'analphabétisme n'ont pas accès à leurs droits car les procédures administratives sont trop complexes ou parce qu'elles ne savent pas qu'elles peuvent avoir accès à ces droits. Bien que cela soit noté dans la déclaration gouvernementale, nous veillerons à ce que ces mécanismes « s'accompagnent de mesures visant à limiter l'impact de l'automatisation sur la fracture numérique »<sup>12</sup> et que des permanences soient maintenues pour pouvoir accompagner, sans stigmatiser, les personnes en difficulté avec l'écrit et le numérique dans ces différentes démarches administratives.

5 Déclaration Bruxelles-COCOM p. 2.

6 Accord COCOF p. 5.

7 Déclaration Bruxelles-COCOM p. 12.

8 Ibidem.

9 G. Dekerchove, Que demande le mouvement ATD Quart Monde à la veille des élections ?, in Partenaire, n°108, p. 7, Mars-Mai 2019.

10 Pour un isolé, le seuil de pauvreté européen est de 1115 euros par mois, et pour un couple avec deux enfants (-14 ans) de 2.341 euros. Cf G. Dekerchove, Op. Cit. p. 7.

11 Déclaration Bruxelles-COCOM pp. 33-34.

12 Ibidem.

## 2. Une offre d'alphabétisation renforcée mais pas de nouveau Plan bruxellois pour l'alphabétisation

A deux endroits dans le document de la COCOF, le Gouvernement évoque l'idée de renforcer l'offre d'alphabétisation :

1. dans le chapitre sur la lutte contre les discriminations et les violences faites aux femmes, on peut lire ceci : « le Gouvernement renforcera les politiques de cohésion sociale pour les missions qu'ils prennent en charge afin de lutter contre les facteurs aggravants de discrimination (exclusion sociale, échec scolaire, analphabétisme) »<sup>13</sup> ;
2. dans le point sur la formation en langues du chapitre sur la formation professionnelle, il est dit : « le Gouvernement renforcera l'offre d'alphabétisation, de maîtrise de la langue française et de préformations en lien avec des formations professionnalisantes dans les métiers d'avenir et en pénurie »<sup>14</sup>.

Qu'en penser ? Il serait assez logique de s'en réjouir - et peut-être le faut-il au vu des financements existants et de leur renforcement annoncé - cependant, nous nous interrogeons sur plusieurs points :

1. Pourquoi l'alphabétisation n'est-elle pas un axe prioritaire au même titre que la pauvreté, le logement ou la santé puisque l'analphabétisme touche 10% de la population bruxelloise ? En effet, Lire et Ecrire Bruxelles plaide pour actualiser le Plan bruxellois pour l'alphabétisation initié en 2002 pour que l'ensemble des acteurs politiques, institutionnels et associatifs concernés puissent, ensemble, rencontrer au mieux les besoins et demandes diversifiés des publics analphabètes et des opérateurs de formation. Et pour rencontrer au mieux ces besoins, il s'agit donc, d'une part, d'objectiver la réalité de l'analphabétisme par un travail statistique de grande ampleur. C'est pourquoi, Lire et Ecrire Bruxelles insiste pour que la Région de Bruxelles-Capitale et la COCOF créent un observatoire bruxellois de l'alphabétisation et ce, en partenariat avec la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'agit, d'autre part, de prendre en compte les besoins des associations en termes de ressources humaines et de cadre de travail. Si pour certaines associations, solliciter des volontaires pour constituer

13 Accord COCOF p. 13.

14 Op. Cit. p. 19.

15 Or, il nous semble que le nouveau Décret va plutôt vers une stabilisation des acquis.

16 Insertion Socio-Professionnelle.

ou renforcer leur équipe s'inscrit dans leur approche politique, nombreuses sont celles qui recourent à des volontaires faute de moyens pour engager des salariés. L'affectation de postes supplémentaires dans le secteur de l'alphabétisation s'avère pourtant nécessaire dans une dynamique de professionnalisation du secteur. Quant au cadre de travail, il participe aussi de l'attractivité de la formation. Vu l'étroitesse du marché immobilier accessible adéquatement et financièrement à l'associatif, il est important de dégager des moyens conséquents pour la location, l'aménagement et le respect des normes de sécurité des locaux d'accueil et de formation du public.

2. Dans la même logique, qu'entend-on par « renforcer les politiques de cohésion sociale » en termes d'alphabétisation et d'apprentissage du français ? Va-t-on créer de nouveaux postes<sup>15</sup> ? Et si oui, quels critères seront pris en considération pour garantir l'équité entre les acteurs de terrain et le respect de leurs spécificités ?
3. Quant au renforcement de l'offre d'alphabétisation en lien avec des formations professionnalisantes, nous nous interrogeons : le Gouvernement va-t-il créer des places en ISP - alpha<sup>16</sup> ? Si oui, de quelle manière ? Et à quels opérateurs le Gouvernement compte-t-il octroyer ces places ? Selon quels critères ? Le moratoire qui, depuis quasi 20 ans, limite à 9 les opérateurs ISP-Alpha va-t-il être levé ?
4. Que ce soit en Cohésion sociale ou en ISP-Alpha, Lire et Ecrire Bruxelles insiste pour que les mesures à venir soient prises en concertation avec le secteur associatif.
5. Enfin, nous tenons à rappeler que l'alphabétisation ne sert pas qu'à trouver un emploi ! Toute personne a le droit de s'alphabétiser et ce, quel qu'en soit sa motivation. C'est en ce sens que nous nous interrogeons sur le type de formation d'alphabétisation prévue dans l'approche professionnalisante. Nous craignons que ces formations soient trop spécifiquement en lien avec une profession en pénurie (et quelles professions ?) et qu'elles soient de ce fait trop adéquationnistes et peu émancipatrices. Une personne qui s'alphabétise en ISP-Alpha a tout autant besoin de connaître le vocabulaire d'un métier, de pouvoir se situer par rapport au marché de l'emploi que d'être à même

d'aller chez le médecin ou de rencontrer le professeur de son enfant et de leur poser les bonnes questions.

### 3. L'accès à la formation professionnelle, à la certification et à l'emploi : des mesures qui concernent notre public ?

On le sait, le chômage touche plus particulièrement les personnes peu qualifiées et a fortiori beaucoup plus les personnes qui ne maîtrisent pas les compétences de base. C'est pourquoi Lire et Ecrire Bruxelles est attentive aux mesures qui permettraient aux personnes en situation d'analphabétisme d'accéder à un emploi stable et de qualité. Que comptent faire le Gouvernement régional et la COCOF ?

1. Bien entendu, nous nous réjouissons que l'offre d'alphabétisation en lien avec des formations professionnalisantes soit renforcée mais des efforts restent à faire. En effet, il s'agirait de faciliter davantage les passerelles entre la formation en alphabétisation et la formation professionnelle notamment en finançant les opérateurs de formation qui mettraient en place des projets de formations concomitantes, c'est-à-dire des formations qualifiantes qui intègrent des formations d'alphabétisation dans leurs programmes.
2. A Bruxelles, il n'y a qu'un seul Service Alpha-Emploi (SAE) spécialisé dans l'accompagnement vers l'emploi des personnes en difficultés avec l'écrit. Or, ce n'est pas suffisant pour répondre à la demande et les pouvoirs publics n'ont apparemment pas jugé nécessaire d'en créer d'autres. Pourtant, ce type de dispositif est essentiel pour ces personnes qui cherchent activement un travail. En effet, comment lire les offres d'emploi ? Comment faire son CV si on ne sait pas lire et écrire ? Et comment l'envoyer par mail si on ne sait pas utiliser les nouvelles technologies de l'information et de la communication ? **C'est pourquoi Lire et Ecrire Bruxelles insiste pour que d'autres Services Alpha-Emploi soient créés et que les personnes puissent bénéficier de cet accompagnement pendant plus de deux ans**<sup>17</sup>.

17 En effet, actuellement, les personnes qui font appel au SAE ne peuvent être accompagnées dans leurs démarches que pendant deux ans.

Après ce délai, elles n'ont plus accès à ce dispositif.

18 Accord COCOF p. 19.

19 Ibidem.

20 Déclaration Bruxelles-COCOM p. 23.

21 Accord COCOF, p. 18.

3. Par ailleurs, beaucoup de personnes qui viennent en formation d'alphabétisation ont des compétences professionnelles mais n'ont pas de diplôme qui l'atteste. Or, la Région bruxelloise et la COCOF comptent « accélérer le développement de la Validation des compétences en Région de Bruxelles-Capitale »<sup>18</sup> notamment en ayant comme objectif « de délivrer un minimum de 4000 titres de compétences via les épreuves de validation ou après formation »<sup>19</sup>. Cependant, dans le texte, on ne voit pas d'attention particulière pour notre public qui devrait pouvoir passer les épreuves sans avoir recours à l'écrit. **Nous insistons donc pour que les pouvoirs publics facilitent l'accès des personnes analphabètes à la validation des compétences notamment en leur permettant de passer les épreuves écrites oralement.**
4. La « garantie pour la jeunesse », lancée en 2014 et qui s'engageait à fournir un emploi, un stage ou une formation à chaque jeune s'inscrivant à Actiris s'étend aujourd'hui à tous les demandeur-euse-s d'emploi quels que soient leur âge pour devenir une « Garantie Solutions »<sup>20</sup>. **Nous serons dès lors attentifs à ce que les personnes en situation d'analphabétisme puissent bénéficier d'un accompagnement spécifique dans leurs démarches vers l'emploi mais aussi qu'elles aient plus facilement accès à des formations professionnalisantes ou à des stages en entreprises.** Par ailleurs, nous espérons que cette mesure ne deviendra pas un outil supplémentaire pour contrôler et activer davantage les chômeur-euse-s.
5. De plus, on peut lire dans l'Accord COCOF que le taux d'insertion dans l'emploi sera évalué à la sortie des formations professionnalisantes<sup>21</sup>. Cette évaluation sera systématisée, les informations seront publiées et les raisons de taux d'insertion trop faibles seront analysées en vue d'adapter les dispositifs et d'y apporter les corrections nécessaires. Cette mesure ne serait pas inintéressante si elle ne créait pas des effets pervers pénalisant notre public. En effet, s'ils doivent sans cesse augmenter leur taux d'insertion dans l'emploi, les opérateurs de formations professionnelles pourraient sélectionner plus fortement les candidats à l'entrée et ne prendre que les profils les plus « employables », excluant de ce fait les personnes les plus éloignées de l'emploi

que sont les personnes analphabètes. **Lire et Ecrire Bruxelles propose donc qu'un soutien financier particulier soit attribué aux opérateurs de formation professionnalisante qui décident d'ouvrir leurs portes à un public analphabète.**

6. Enfin, le « Gouvernement continuera, en collaboration avec les opérateurs de formation, à soutenir le développement d'une offre de formation à destination des NEET's<sup>22</sup> (ces jeunes qui ne sont ni à l'emploi, ni en formation ni en enseignement) et qui ne sont pas inscrits comme chercheurs d'emploi à Actiris »<sup>23</sup>. Cette mesure est intéressante mais selon Lire et Ecrire Bruxelles, il faudrait aussi cibler plus particulièrement les publics jeunes qui sortent de l'enseignement obligatoire sans maîtriser les compétences de base<sup>24</sup>. **Il faudrait, par exemple, financer des programmes d'alphabétisation adaptés aux besoins spécifiques de ces jeunes en visant à rencontrer et soutenir leur envie et intérêt à se former.**

### 4. Des mesures qui permettront de lever certains obstacles à l'engagement en formation ?

Toute personne adulte en situation d'analphabétisme doit pouvoir avoir accès à une formation d'alphabétisation. Les pouvoirs publics doivent avoir pour ambition de permettre à chaque citoyen bruxellois qui le souhaite de pouvoir acquérir les compétences de base qui lui permettront d'accéder à une participation citoyenne pleine et entière. Il convient donc de lever autant que possible les freins à l'entrée ou au maintien en formation comme le manque (et/ou le prix) de places en crèche ou le coût de la formation. Quelles sont les mesures prises par la Région et la COCOF à cet égard ?

22 Not in Education, Employment or Training.

23 Déclaration Bruxelles-COCOM p. 24.

24 24% des jeunes de 15 ans en Fédération Wallonie-Bruxelles ont un niveau insuffisant en lecture pour pouvoir s'en sortir dans la vie : J. Cornet, président de Cgé : <https://www.changement-egalite.be/Un-eleve-sur-quatre-sort-de->

25 Accord COCOF p. 33.

26 La Commission communautaire flamande (VGC - Vlaamse Gemeenschapscommissie) est la plaque tournante de la Communauté flamande dans la Région de Bruxelles-Capitale. Elle confère forme et contenu à la capitale du point de vue des néerlandophones et est compétente pour les questions liées à la culture, l'enseignement, le bien-être et la santé.

27 Déclaration Bruxelles-COCOM p. 53.

28 Déclaration Bruxelles-COCOM p. 26.

29 Accord COCOF p. 20.

#### 4.1. Une attention pour la petite enfance

La recherche d'une place en crèche adaptée aux ressources financières des personnes qui suivent nos cours d'alphabétisation est un véritable parcours du combattant à Bruxelles. Il arrive très souvent que les apprenant-e-s renoncent à poursuivre leur formation parce que c'est trop cher ou parce qu'il n'y a pas de places. Ceci est bien entendu inacceptable et nous avons pris acte de la volonté de la COCOF et de la Région bruxelloise de « prêter attention » à cette problématique et de « poursuivre et amplifier via des moyens régionaux le financement de la construction de nouvelles places d'accueil de la petite enfance »<sup>25</sup>. En effet, le Gouvernement bruxellois « s'engage à maintenir la dotation annuelle récurrente de la COCOF et à la VGC<sup>26</sup> pour des appels à projets en vue de la création de places en crèches. Il s'engage aussi à mettre à disposition 106,5 postes ACS »<sup>27</sup>. Nous nous réjouissons de ces initiatives et serons dès lors attentifs à ce que celles-ci soient concrètement mises en œuvre même si nous nous étonnons que le nombre de places ne soit pas mentionné. Combien de places les pouvoirs publics vont-ils créer ? Et quel sera le prix de la place ?

En outre, « le Gouvernement investira dans les solutions qui permettront d'augmenter le nombre de places en crèche réservées aux chercheurs d'emploi et en priorité pour celles et ceux en charge de familles monoparentales »<sup>28</sup>. La COCOF déclare quant à elle vouloir « soutenir les femmes seules avec enfant(s) en formation en développant en coopération avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région de Bruxelles-Capitale une offre de garde d'enfants adaptée »<sup>29</sup>. Ces mesures nous paraissent essentielles mais qu'est-ce à dire ? Pour ces publics, la crèche sera-t-elle gratuite ? Et si oui, notre public sera-t-il concerné ? Ou ces dispositifs ne concerneront que les personnes demandeuses d'emploi qui s'inscrivent dans une formation professionnelle ? On doute que l'alphabétisation soit concernée puisqu'il est écrit dans la déclaration régionale « qu'une attention particulière sera également accordée aux chercheurs d'emploi qui souhaitent s'engager dans une formation

professionnelle »<sup>30</sup>. Et pourquoi ne cibler que les chercheur.euse.s d'emploi ? Pensons aux femmes qui souhaitent élever leurs enfants tout en se formant par exemple.

**Comme l'alphabétisation est un droit, nous revendiquons donc que les places en crèches soient gratuites pour les personnes qui souhaitent se former.**

#### 4.2. Gratuité de la formation pour les chercheur.euse.s d'emploi : une avancée ?

On peut lire dans le projet de la COCOF que « Le Gouvernement garantira, pour les chercheurs d'emploi, la gratuité de l'inscription et de la participation à toute formation organisée par les services publics régionaux d'emploi et de formation et leurs partenaires. Une attention particulière sera également accordée pour lever les freins à la formation en soutenant des dispositifs tels le remboursement des frais de transport »<sup>31</sup>. Or, il semblerait que ces mesures ne concernent pas les personnes inscrites en formation d'alphabétisation mais uniquement les personnes qui participent à une formation professionnelle<sup>32</sup>. Nous estimons que **toute personne qui souhaite se former en alphabétisation doit pouvoir y accéder gratuitement et ce, quel que soit son statut socioprofessionnel.**

## 5. Les relations avec le secteur associatif

Dans la continuité de la précédente législature, la COCOF réaffirme l'importance du secteur associatif ainsi que les principes définissant les relations qu'elle veut entretenir avec celui-ci. Comme pour la législature précédente, sont citées « l'égalité de traitement entre les associations et la liberté associative »<sup>33</sup>. Mais cet accord insiste aussi sur la question de la « bonne gouvernance », de la « transparence » et de « la simplification administrative »<sup>34</sup>. Ce dernier point est essentiel pour le secteur associatif qui, souvent polysubventionné, se voit submergé par les démarches administratives à réaliser.

Cependant, on s'étonne de ne plus voir apparaître « le développement de la concertation » dans l'introduction du document de la COCOF alors qu'il était cité comme prioritaire dans la déclaration précédente.

Nous approuvons, bien entendu, que la COCOF mette en œuvre une « évaluation participative » des politiques qu'elle mène en incluant les citoyens bénéficiaires et les associations concernées<sup>35</sup> mais la concertation doit aller un pas plus loin.

**Selon Lire et Ecrire Bruxelles, les associations doivent pouvoir être concertées, et ce dans des délais raisonnables, tant en amont pour l'orientation et la définition des mesures à prendre qu'en aval pour l'évaluation des dispositifs mis en œuvre.**

.....

**Pour conclure, Lire et Ecrire Bruxelles estime que le droit à l'alphabétisation et la lutte contre l'analphabétisme doivent être une priorité pour les pouvoirs publics ainsi qu'une préoccupation transversale à l'ensemble des champs d'action du Gouvernement bruxellois et de la COCOF. Actualiser le Plan bruxellois pour l'alphabétisation permettrait aux citoyen-ne-s bruxellois-e-s qui le souhaitent (quels que soient leur statut et leurs motivations) d'activer leur DROIT à l'éducation pour lutter contre l'exclusion sociale, culturelle, politique et économique qui les touche.**

30 Déclaration Bruxelles-COCOM pp. 26-27.

31 Accord COCOF p. 20.

32 Cf. p. 27 de la Déclaration Bruxelles-COCOM.

33 Accord COCOF p. 5.

34 *Ibidem*.

35 Accord COCOF p. 40.

Avec le soutien de la Région de Bruxelles-Capitale, de la Commission communautaire française, d'Actiris, de Bruxelles-Formation, du Fonds social européen, du Fonds Asile, Migration et Intégration et de la Fédération Wallonie-Bruxelles

